

ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE

N° 43/2025

LE MAIRE DE MONDONVILLE,

- **VU** le code général des collectivités territoriales,
- **VU** les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrit sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025.

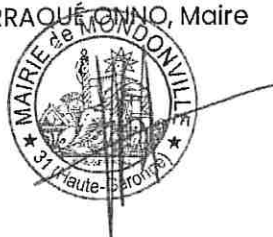
PRENOM – NOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
Madame Sylvie MATHIEU	Adjoint territorial du patrimoine	Aucun examen professionnel satisfait.

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2025 comprend 100% de femme (dont 100% promouvables).

Article 3 : Madame La Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mondonville, le 11 mars 2025

Véronique BARRAQUÉ ONNO, Maire



ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE

N° 48/2025

LE MAIRE DE MONDONVILLE,

- **VU** le code général des collectivités territoriales,
- **VU** les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrit sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025.

PRENOM – NOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMENT PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
Monsieur Cédric NAVARRO	Adjoint technique territorial principal de deuxième classe	Aucun examen professionnel satisfait.

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2025 comprend 100% d'hommes (dont 100% promouvables).

Article 3 : Madame La Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mondonville, le 11 mars 2025
Véronique BARRAQUÉ ONNO, Maire



ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE

N° 47/2025

LE MAIRE DE MONDONVILLE,

- **VU** le code général des collectivités territoriales,
- **VU** les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrit sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025.

PRENOM – NOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMENT PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
Monsieur Maxime WITTERKOER	Technicien principal de deuxième classe	Aucun examen professionnel satisfait.

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2025 comprend 100% d'hommes (dont 100% promouvables).

Article 3 : Madame La Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mondonville, le 11 mars 2025
Véronique BARRAQUÉ ONNO, Maire

